
PROCÈS-VERBAL

C.E.P.

DU 11 FÉVRIER 2019.

Présents :

GERARD Claudy
FOULON Frank
MUTSERS Luc
JURCABA Yvan
HEYLIGEN Raymond
LONEUX Martine
GROS Nathalie
MIGNON Fabrice

Président de province
Président Sportif
Trésorier
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administratrice
Secrétaire

Absent(s) :

Excusé(es) :

ANKRI Jérémie
ABEELS Willi
BEBERMANS Louis
GERARD Jean-Luc

Président Administratif
Administrateur
Administrateur
Administrateur

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION P.V.

2. ADMINISTRATIF

3. DISCIPLINAIRE

4. C.H.P.L.

5. COUPE

6. CP'S ETÉ 2019

7. F.P.J.L

8. F.B.F.P.

9. TRÉSORERIE

10. TO DO LIST

11. DIVERS

1. Approbation Procès-verbaux.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Il passe au 1^{er} point à l'ordre du jour et invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur les P.V. C.E.P. du 7/01/2018 (01-2019) et P.V. A.A.O. 2019 du 26 janvier 2019.

Aucune remarque n'est émise et les P.V.'s sont approuvés à l'unanimité.

2. Administratif.

Vérificateurs aux comptes F.B.F.P..

En date du 21/01/2019, les noms des « vérificateur et suppléant » aux comptes F.B.F.P. ont été envoyés au secrétariat fédéral.

Comité des « Sages »

En vue de la rentrée de leur rapport annuel, le comité des « Sages » (Présidents de province) s'est réuni le jeudi 07/02/2019 à Jambes.

Voir compte-rendu de Claudy GERARD (ANNEXE 1)

3. Disciplinaire.

Dossiers en cours et traitement.

Affaire (Coups et blessures) - LHOIST - FOUAD du B22 - CPGH
Suspensions préventives pour les 2 joueurs
Traité en CD du 23/03/2019

Dossier traité par la CD le 23/03/19

Affaire Spa 2 - Wanze 5
Traité en CD du 12/01/2019

Suspension ferme de 2 ans + amende de 120€ pour joueur THIRY Johann (B30) qui ne s'est pas présenté à la Commission de Discipline.

Affaire Moha 1 - BAS 1 -> Trop tard pour être traité en séance du 12/01/2019

Ce dossier sera traité en séance du 23/03/2019

Affaire Division 10 / vend. 01/02/2019 / EMBOURG 7 - MOISSON 5 (rapport Eric MELIN)

Aucun rapport complémentaire comme il était normalement convenu n'a été transmis par B06 au Conciliateur de province. De ce fait, un courrier sera envoyé au B43 et B06 informant qu'aucune poursuite n'est prise à l'encontre du joueur non en tenue lors du 1^{er} tour mais rappellera aux 2 clubs la réglementation concernant le port des tenues lors d'une compétition C.H.P.L.

**Suite aux incidents, un rapport à transmettre dans les 15 jours calendrier sera demandé au joueur DUBRU André pour complément d'informations.
Ce dossier sera traité dès réception des informations demandées. (Affaire à suivre)**

Réunion des instances disciplinaires.

Compte-rendu de la réunion des instances disciplinaires de la FBFP (Commission de discipline de première instance, instance d'appel et instances de conciliation provinciales) qui s'est tenue le samedi 2 février 2019 au Centre ADEPS de Jambes.

**Le secrétaire provincial était désigné pour participer à cette réunion.
Compte-rendu en (ANNEXE 2)**

4. C.H.P.L..

Montées / Descentes pour CHF 2019/2020.

La grille (voir P.V. 01-2019) reçue du secrétariat fédéral a été transmise à tous les clubs de la province.

Rencontre retour C.H.P.L. Wanze 5 – Spa 2 (Division 9) journée 12 du 18/01/2019

L'arbitre Masset Jacques désigné pour cette rencontre doit nous faire parvenir son rapport pour autant qu'un rapport nous parvienne puisque la mention « RAS » a été indiquée sur la feuille de match à l'issue de la rencontre.

Les frais de représentation et de déplacement (arbitre) qui seront transmis à la province seront facturés par la province et comme prévu, au club demandeur (B12 – RPC Spa).

Sollicitations des clubs.

Les clubs :

- B45 – Les Boutons d'Or (plusieurs nouvelles équipes au sein du club pour la prochaine saison)
- Anthisnes (qui semble vouloir créer un club affilié à la F.B.F.P. dès la saison prochaine)
- Welkenraedt (qui semble vouloir créer un club affilié à la F.B.F.P. dès la saison prochaine)

Ont émis le souhait de pouvoir inscrire leurs nouvelles équipes dans des divisions supérieures à la dernière division qui en principe est celle dans laquelle toute nouvelle équipe de club est inscrite d'office.

**Frank Foulon prend la parole et indique que depuis sa nomination au poste de Président sportif, jamais il n'a dérogé au règlement qui prévoit l'inscription d'une nouvelle équipe dans la dernière division.
Après un tour de table, il est convenu que les administrateurs ne dérogeront pas à cette ligne de conduite et qu'en conséquence, les nouvelles équipes inscrites le seront en dernière division.**

5. Coupe.

Organisation journée finale dont la date butoir pour les candidatures avait été fixée au 10/02/2019.

Reçu candidatures de :

- B10 – PC Rose Rouge
- B40 – PC Mabotte

**Après un tour de table, le B10 – PC La Rose Rouge est désigné pour l'organisation.
Le secrétaire en informera les dirigeants par mail et demandera toutes les infos pratiques (repas, prix, réservation, etc.) afin de réaliser l'affiche et le fichier des infos pratiques.**

**Le secrétaire sollicitera également la F.B.F.P. pour la désignation d'un arbitre.
Les membres du bureau seront désignés en séance CEP du 04 mars 2019.
Les feuilles de match ainsi que la coupe et les diminutifs pour les vainqueurs seront fournis aux membres du bureau lors de cette même séance.**

Coupe fédérale.

Les 4 noms des clubs liégeois qualifiés pour cette compétition ont été transmis à la Présidente sportive fédérale (via mail)

Coupe de province 2019-2020.

Les dates des rencontres des 1/16, 1/8, ¼ et ½ de consolante seront fixées prochainement en CEP et présentées aux clubs lors de la 1^{ère} séance info CHPL de juin 2019.

6. CHAMP. ÉTÉ 2019.

CBT du dimanche 9 juin 2019.

Changement de date prévue (décision PFV – FBFP → en attente)

Candidatures CP's 2019 reçues au 10/02/2019, date butoir :

- ECPD → B40 – PC Mabotte
- ECPT → B40 – PC Mabotte
- ECBI → B21 – La Blegnytoise
- CPD + 48/50 ans → B30 – RPC Wanze
- CPT Mixtes → aucune candidature pour la RL sud
- CP Vétérans → B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt
- CPD Mixtes → B30 – RPC Wanze & B37 – Carreau Hannutois

Sont désignés clubs organisateurs :

- **ECPD → B40 – PC Mabotte**
- **ECPT → B40 – PC Mabotte**
- **ECBI → B21 – La Blegnytoise**
- **CPD + 48/50 ans → B30 – RPC Wanze**
- **CP Vétérans → B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt**
- **CPD Mixtes → B37 – Carreau Hannutois**

Pour le CPT Mixtes du 16/06/2019, une relance sera faite aux 3 autres régionales par le secrétariat provincial avec date butoir fixée au 3 mars 2019. Décision en CEP du 04/03/2019.

Le secrétaire sollicitera la F.B.F.P. pour la désignation des arbitres pour ces compétitions à l'issue de la réunion CEP du 4 mars 2019.

Les membres des bureaux seront désignés en séance CEP du 4 mars 2019.

Règlements et formulaires d'inscriptions en ligne des CP's.

Le PS et le secrétaire fixeront une date de rencontre pour la finalisation des documents.

Candidatures CFI Vétérans 2019 du mercredi 15 mai 2019.

**Seul le B09 – PC La Boule d'Aaz de Haccourt a posé sa candidature à la F.B.F.P.
B09 a été retenu comme club organisateur par la F.B.F.P.**

7. F.P.J.L.

ROI - FPJL

**Réunion à prévoir entre les présidents et secrétaire pour finalisation avant présentation au CEP.
Dès approbation de ce R.O.I., une séance d'information sera programmée avec la FPJL.**

**Rappel : dans le cadre des brevets Adeps, rencontre avec Mr HALLEUX Philippe, le dimanche 06/01 à Herstal. Possibilité de formation. halleux.philippe@gmail.com Tel : 0494/332702
Le CEP reviendra vers lui dès la FPJL reformée.**

8. F.B.F.P.

Implication du Forfait du B02 – PC Capri :

**Actuellement, nous ne savons pas si B02 – PC Capri va se réinscrire pour le prochain championnat d'hiver et ce pour autant que ce club s'acquitte des pénalités que la F.B.F.P. lui infligera suite à son forfait en cours pour les matchs retour de la saison 2018 – 2019.
La balle est donc dans le camp de la F.B.F.P. qui reviendra sans nul doute vers les provinces.**

9. Trésorerie.

Gestions des pénalités

**Pour la période 2, certains clubs n'ont pas encore régularisé. (ANNEXE 3)
Le trésorier s'est chargé d'envoyer les rappels aux clubs en défaut de paiement.**

**Pour la période 3, le P.A. et le secrétaire sont en possession des relevés du vendredi (Raymond HEYLIGEN).
Les relevés du mercredi (Willi ABEELS) ne leurs sont pas encore parvenus.
Dès réception, ils établiront le relevé des amendes et pénalités pour la période 3 pour envois aux clubs.**

10. To Do List.

Traitement de la « To Do List » réalisé en date du 27/12/2018 par P, PS, PA et secrétaire.

**Le secrétaire informe qu'il faudra mettre en place les décisions prises et approuvées en CEP.
Une date de réunion est à planifier (les 3 présidents + secrétaire)**

11. Divers.

Questions / Réponses

Raymond HEYLIGEN :

Vu la grève programmée ce mercredi 13 février 2019, nous risquons de recevoir des FDM en retard.

Un délai supplémentaire de 2 jours (le vendredi au lieu du mercredi) sera pris en compte.

Yvan JURCABA :

La saison estivale s'annonçant à grands pas, prévoit-on des activités pour les jeunes en province de Liège ?.

Aucune activité n'est programmée tant que la mise en place du nouveau R.O.I. – F.P.J.L. et du comité n'est effective (voir point 8)

Prochaine séance C.E.P. : 04-03-2019 – Herstal – 19h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 21h35.

- Pourquoi des changements de dates des Nationaux après établissement du calendrier de la province Hainaut été 2019 qui ont provoqué le mécontentement de plusieurs clubs lors de notre AGSP 2019 sans que le comité hennuyer puisse argumenter une quelconque réponse car non informé du national de Quaregnon, suppression du national de Péruwelz avec abandon des dates du WE de la Pentecôte, changement des dates du national de Tournai ... Cette situation n'est pas normale et elle est incomprise par les clubs du Hainaut car ils trouvent anormal que la préférence de la FEDE se tourne plutôt vers les demandes nationales des événementiels sans tenir compte de l'avis des clubs fédérés.

Le PF s'explique par des changements au sein des majorités dans les communes... Certaines ont changé de couleur politique, et de ce fait, intérêt moindre ou au contraire, renforcé, exemple, Péruwelz, place en travaux. Quaregnon nouvelle majorité, nouveaux intérêts.

- Pas de PV des CAF transmis aux sages.

Rappel (une fois de plus) va être fait au SG

- Pas de relevés des comptes 2018 avant les AG provinciales

Il sera demandé au trésorier fédéral de réaménager son plan comptable et de le présenter détaillé.

- Le site internet est toujours au même point.

Arrivé en fin de contrat avec l'hébergeur, établi par l'ancien PF, le PF actuel envisage la reconduction tacite auprès de l'hébergeur, mais en gratuité et s'est vu proposé les services d'une webmaîtrise, connue du trésorier ! qui pourrait s'occuper (enfin) du site internet. Le PF précise qu'il serait tout à fait normal de rémunérer cette personne.

Il fait de nombreuses louanges au site provincial... Liégeois et à son webmaster. Site de référence actuellement pour lui et de nombreux pétanqueurs francophones.

- Souhait des clubs d'accéder à tous les documents administratifs en vigueur, règlements, critères d'organisation, statuts et ROI sur le site internet tenu à jour ainsi que les résultats des championnats fédéraux et nationaux

idem site

- La composition et fonctionnement du comité de Gestion ?

Conscient du fait qu'il n'est plus en ordre, le PF précise que s'il fait appel à un ou plusieurs membres pour intégrer le CG, il faut trouver à ceux-ci des tâches bien spécifiques...

- Quels moyens sont-ils souhaités pour renforcer ce comité de Gestion ?

- Pourquoi le plan comptable de la FBFP a été changé sans même avoir demandé l'avis du comité des sages ; le canevas du précédent plan comptable du bilan 2017 était le fruit de longues discussions en réunions de commission administrative et lourdes dépenses en démêlés juridiques ; Pour mémoire de l'AG des clubs, l'affaire PETERMAN - BOGAERT a coûté à la FBFP + de 200.000 Francs Belges en frais de justice et remise à niveau du plan comptable fédéral suivant le code pénal en vigueur à l'époque. Par conséquent, nous souhaiterions connaître le motif de ce changement et recevoir l'avis de l'assemblée générale des clubs à savoir si le comité des sages a encore

une raison d'exister dans de pareilles conditions et si il doit encore s'attacher à trouver des membres de qualité pour alimenter le comité de gestion dont on n'entend plus parler également et nous n'en connaissons pas la raison.

Voir remarque plus haut

- De même, pour les lettres des diverses interpellations à l'AGSF du 23/02/2019 non communiquées avec l'ordre du jour alors que les CLUBS doivent avoir la possibilité d'en débattre préalablement avec leur comité et leurs membres avant l'AGSF des Membres effectifs.

Le PF va demander au SG d'envoyer aux clubs, les 2 interpellations reçues pour ce 23/02/19

Par rapport à notre rapport 2018, qu'en est-il des points suivants:

Le comité des Sages insiste pour que la distribution des PV du CA soit possible dans les 8 jours qui suivent la réunion du CA. Que ceux-ci soient envoyés aux secrétariats provinciaux comme il est prévu dans l'organisation des voies de communication ce qui permettra alors de mettre ceux-ci à disposition des présidents provinciaux. Nous demandons également que dans ces PV du CA, les actions et communications directement liées aux entités provinciales soient mise en exergue afin de pouvoir à notre tour effectuer le relai à nos différents clubs et/ou membres. **Le nv président de province Namurois, B. Marneffe, stipule que les PP ont le droit de participer au CA. Pour autant qu'il reçoive une convocation.. A ce jour, jamais une seule n'est parvenue auprès des Sages...**

Le comité des Sages propose qu'une commission des textes soit mise sur pied afin d'effectuer la révision des textes fédéraux qui devraient être actualisés. Et pour laquelle il reste à la disposition de la Fédération pour donner avis et aider à leur révision. **En cours...**

Afin de faciliter le suivi et l'évolution des documents transmis par la F.B.F.P., le comité des Sages insiste sur sa proposition que les différents documents émis par notre fédération soient référencés chronologiquement et qu'un historique des modifications y soit systématiquement inclus afin d'en faciliter la compréhension. Nous aimerions aussi que les documents obsolètes soient archivés et que seuls les documents effectifs soient disponibles à tout à chacun.

Concernant toujours ces nouveaux locaux, le comité des Sages est rassuré d'entendre que notre Fédération procèdera aux actions nécessaire au niveau national afin qu'une intervention de leur part soit prise en compte. Ce qui nous semble à tout le moins normal vu que ces bureaux sont également le Siège officiel de la FBP-BPF. **Il serait dans l'intention de la FBFP d'investir dans des locaux afin de non seulement y établir le secrétariat, mais aussi, des terrains extérieurs en suffisance afin d'y présenter les championnats fédéraux. Faire, en quelque sorte, un boudrome fédéral...**

Le comité des Sages propose de revoir les droits d'exploitation des organisations fédérales qui portent un poids non négligeable sur les budgets des clubs organisateurs. Ce refinancement pourrait être pris en charge par exemple en utilisant une infime partie de la ristourne fédérale sans aucun impact donc sur le budget global de notre fédération. En contrepartie, ces derniers devront également mettre tout en œuvre pour qu'un protocole minimum soit respecté (dans les limites du possible tribune, agencement des terrains, sonorisation...qui sont déjà par ailleurs prévus dans le cahier de charge !). Une pré-visite des lieux devrait également être une activité de routine du responsable sportif

Le PF va se pencher sur ce problème. Des solutions sont apportées par les sages...en réflexion.

Le PF précise aussi que l'entente avec la partie du Nord du pays n'est pas au beau fixe...cela en découle notamment sur les mésententes au niveau des calendriers. À l'avenir, il ne sera plus question de subir la loi flamande. Le PF s'engage à se faire entendre par R. Borré, dictateur de la PFV. Il en va de l'avenir de la pétanque belge. Il prend pour exemple, que la PFV (ou Borré) ne veut pas envoyer des vétérans au Ch. D'Europe. Pourtant, les vétérans représentent 63% des licenciés belges. Il fait aussi remarquer, que lors de la dernière période de transfert, 650 licenciés PFV on rejoint la FBFP...

**Compte-rendu de réunion des instances disciplinaires de la FBFP
(Commission de discipline de 1^{ère} instance, instance d'appel et
instances de conciliation provinciale) qui s'est déroulée
le samedi 2 février 2019 à 10h00 au centre Adeps de Jambes.**

La Présidente de séance, Me HENKINBRANT indique que cette réunion a pour but de rappeler les règles de base du système disciplinaire et de s'assurer qu'il fonctionne de la même manière à tous les niveaux et dans toutes les provinces.

Elle fait remarquer qu'actuellement, le règlement disciplinaire (RD) n'aide que les instances fédérales qui ne gèrent que les dossiers disciplinaires qui incombent à la F.B.F.P. et ne permet donc pas aux provinces (Conciliateurs provinciaux) de se référer à des textes officiels de travail.

Première remarque générale des participants :

Les instances provinciales ne savent pas exactement qu'elle est le rôle qui leur incombe. Doivent-elles traiter une affaire (cat 1 à 4) et proposer aux instances fédérales pour sanction ou doivent-elles prendre la décision (la sanction) au sein de la province ?

Réponse sans ambiguïté de la F.B.F.P. :

Le rôle de la province est celui qui était auparavant dévolu « Conciliateur fédéral » à savoir :

- proposer une transaction (au joueur – au club) et ensuite, en cas d'accord, faire part de la décision au secrétariat fédéral qui transmettra aux instances fédérales.
- si désaccord, transmettre le dossier au secrétariat fédéral qui ventilerà vers la C.D.

La volonté de la F.B.F.P. est de revenir à une procédure simplifiée ainsi que l'élaboration d'un règlement disciplinaire où les procédures et rôles de chacun (Conciliateur provincial → Cat 1 à 4), (Commission de discipline → catégories 5 à 13) ou encore les procédures d'appel seront détaillés explicitement.

Elle indique également qu'une révision du catalogue de la codification des sanctions est nécessaire ainsi qu'une standardisation des sanctions.

En effet, une sanction donnée dans une catégorie ne peut être différente pour deux affaires similaires jugées à des moments différents. Cela est sans aucun doute dû au fait que les sanctions reprises aux catalogues des pénalités sont très évasives.

Exemple : catégorie 8 -> Suspension ferme de 04 ans + 200 € d'amende.

Il faut savoir que dans cette catégorie, cette suspension est la peine maximale qui peut être infligée à un joueur. Pour 2 affaires de même type, la sanction ne peut être différente !

Une centralisation des sanctions (consultables par les conciliateurs provinciaux et fédéraux) doit être envisagée de telle manière à adopter une uniformité dans les décisions prises par les différentes commissions.

Me HENKINBRANT donne ensuite la parole aux représentants des commissions provinciales qui font part de leurs questionnements, remarques ou cas déjà rencontrés en province.

La diversité des questions posées renforce bien l'idée et la nécessité d'une révision complète des procédures ainsi que la création de textes officiels de travail.

Dans cette optique, Me HENKINBRANT propose d'abord de créer un premier jet de textes officiels (règlement disciplinaire et d'un fichier de codification des sanctions) adaptés qu'elle soumettra ensuite à un groupe de travail.

Ce groupe de travail qui communiquera avec elle par voie électronique (email) sera composé des différentes parties

- Me HENKINBRANT (avocate)
- La Commission de discipline
- La Commission d'appel
- Les Conciliateurs provinciaux

A noter que j'ai été désigné « **VOLONTAIRE CHINOIS** » ☺ pour la province de Liège et espère que vous m'aiderai dans cette tâche dont le but sera d'apporter aide, remarques, corrections et/ou ajouts à proposer au groupe de travail pour l'élaboration des nouveaux textes et fichier de codification des sanctions.

Première question posée par Secrétaire - Liège :

Dans le cas qui nous occupe en province de Liège (B22 - CPGH / Suspension préventive de joueurs par la Commission des suspensions préventives de la FBFP composée du Président Fédéral de la Présidente Sportive Fédérale et du Président Administratif Fédéral), doit-on informer les clubs de la province de Liège de cette décision ?

La F.B.F.P. confirme qu'à la réception du mail informatif du secrétariat fédéral, la communication de la décision doit être envoyée aux clubs de la province par le secrétariat provincial.

Seconde question posée par Secrétaire - Liège :

Ne serait-il pas alors opportun d'envoyer et donc informer de cette décision, à tous les clubs francophones étant donné que les joueurs sont suspendus de toutes compétitions officielles jusqu'à décision de la C.D. (championnat d'hiver, championnats d'été, tournois de clubs) ?

La réponse fut sans équivoque et les responsables fédéraux indiquèrent au secrétaire fédéral d'envoyer dorénavant ce genre de décision à tous les secrétariats provinciaux de la F.B.F.P. pour ventilation vers leurs clubs.

D'autres sujets tels que l'alcool et la drogue ont été évoqués.

Grand chantier à réaliser qui est le fer de lance de Me HENKINBRANT et qui sera sans aucun doute mis en avant dans les prochaines semaines.

A noter que l'agrément qui nous avait été octroyé vient à expiration ce 31 mars 2019.

Un nouvel agrément avec toutes les lignes directrices présent ce jour nous parviendra dans les prochaines semaines.

Un rapport exhaustif de cette réunion et rédigé par le secrétariat fédéral nous parviendra également dans les prochains jours.

Dossier : CHPL

F Liste des factures

Le 11/02/2019

N°	Date	Client	Total HT	Total TVA	Total TTC	Reste à payer	Date d'échéance
FC0591	04/12/2018	CL0039-B40 P.C. Mabotte	30,00		30,00		18/12/2018
FC0592	04/12/2018	CL0040-B41 Val de Mehaigne Moha	15,00		15,00		18/12/2018
FC0593	04/12/2018	CL0042-B43 P.C. la Moisson	97,50		97,50		18/12/2018
FC0594	04/12/2018	CL0044-B45 les boutons d'or	22,50		22,50		18/12/2018
FC0569	27/12/2018	CL0001-B02 P.C. Capri	22,50		22,50		10/01/2019
FC0578	27/12/2018	CL0011-B12 Royal pétanque Spa	45,00		45,00		10/01/2019
FC0595	27/12/2018	CL0048-B49 le muguet Laminois	45,00		45,00		10/01/2019
FC0596	21/01/2019	CL0005-B06 P.C. Embourg	20,00		20,00	20,00	04/02/2019
FC0597	26/01/2019	CL0001-B02 P.C. Capri	22,50		22,50		09/02/2019
FC0598	26/01/2019	CL0003-B04 Omal	7,50		7,50		09/02/2019
FC0599	26/01/2019	CL0004-B05 la boule Vottemoise	60,00		60,00		09/02/2019
FC0600	26/01/2019	CL0005-B06 P.C. Embourg	22,50		22,50		09/02/2019
FC0601	26/01/2019	CL0006-B07 P.C. Soumagne	105,00		105,00		09/02/2019
FC0602	26/01/2019	CL0008-B09 la boule d'Aaz	15,00		15,00		09/02/2019
FC0603	26/01/2019	CL0009-B10 P.C. Rose Rouge	75,00		75,00		09/02/2019
FC0604	26/01/2019	CL0011-B12 Royal pétanque Spa	60,00		60,00	60,00	09/02/2019
FC0605	26/01/2019	CL0012-B13 P.C. Bon accueil Sérésien	37,50		37,50		09/02/2019
FC0606	26/01/2019	CL0016-B17 P.C. Malmedy	7,50		7,50	7,50	09/02/2019
FC0607	26/01/2019	CL0019-B20 la fanny Visétoise	7,50		7,50		09/02/2019
FC0608	26/01/2019	CL0020-B21 la Pétanque Blégnytoise	30,00		30,00		09/02/2019
FC0609	26/01/2019	CL0021-B22 P.C. Grâce-Hollogne	7,50		7,50		09/02/2019
FC0610	26/01/2019	CL0022-B23 Royal P.C. Huy	22,50		22,50		09/02/2019
FC0611	26/01/2019	CL0025-B26 La Romséeenne P.C.	22,50		22,50		09/02/2019
FC0612	26/01/2019	CL0026-B27 Oreye P.C.	67,50		67,50		09/02/2019
FC0613	26/01/2019	CL0029-B30 P.C. Wanzois	37,50		37,50		09/02/2019
FC0614	26/01/2019	CL0033-B34 Fanny pétanque Pepinster	30,00		30,00		09/02/2019
FC0615	26/01/2019	CL0039-B40 P.C. Mabotte	30,00		30,00		09/02/2019
FC0616	26/01/2019	CL0040-B41 Val de Mehaigne Moha	15,00		15,00		09/02/2019
FC0617	26/01/2019	CL0042-B43 P.C. la Moisson	97,50		97,50	97,50	09/02/2019

Le 11/02/2019 à 16:47
 Imprimante : Canon MG5700 series
 Ciel Invoice (10.0)

Doc : F Liste des factures
 Poste : LUC-PC
 Page : 21/22 Folio : 1 / 0
 © Sage

N°	Date	Client	Total HT	Total TVA	Total TTC	Reste à payer	Date d'échéance
FC0792b	03/10/2018	B17-PC Malmedy	55,00		55,00	55,00	17/10/2018
FC0872	03/10/2018	B05-La Boule Vottemoise d'Herstal	33,00		33,00	33,00	17/10/2018
FC0874	06/01/2019	B40-P.C. Mabotte	200,20		200,20		20/01/2019
Total			87 373,80	0,00	87 373,80	100,50	

N°	Date	Client	Total HT	Total TVA	Total TTC	Reste à payer	Date d'échéance
FC0618	26/01/2019	CL0044-B45 les boutons d'or	45,00		45,00		09/02/2019
FC0619	26/01/2019	CL0048-B49 le muguet Laminois	52,50		52,50	52,50	09/02/2019
Total			58 274,88	0,00	58 274,88	402,50	